

COVID-19

Plan de

continuité pédagogique

1^{ère} version publiée du 13.03.2020

Du fait de la propagation de l'épidémie de COVID-19, il a été décidé de fermer les écoles et les établissements scolaires aux élèves. Les établissements restent ouverts aux personnels et aux équipes enseignantes afin d'assurer la meilleure mise en œuvre possible du plan de continuité pédagogique.

Dans ce cadre, il est important de **garantir que les élèves ne soient pas coupés des apprentissages, et de maintenir un lien entre les élèves concernés, leurs professeurs et leurs camarades** et il appartient donc aux établissements et aux professeurs de prendre toutes les dispositions possibles pour préserver le lien entre les élèves à domicile et le fonctionnement de la classe.

Le chef d'établissement, ou le directeur d'école, s'assure de la continuité pédagogique pour que l'élève ait accès aux supports de cours, et qu'il soit en mesure de réaliser les devoirs ou exercices requis pour les apprentissages. Il coordonne l'action avec les équipes pédagogiques pour prendre les initiatives et les mesures nécessaires en lien avec les inspecteurs et le réseau de la délégation académique au numérique éducatif (DANE).

Plusieurs modes d'apprentissages complémentaires peuvent être activés, notamment via les outils numériques. Il convient toutefois de veiller par des exercices et des consignes adaptés à limiter le temps d'exposition aux écrans, notamment pour les jeunes enfants.



Modalités de pilotage

Dans le 1er degré :

Sous la responsabilité de l'IA-DASEN, l'IEN de circonscription est en charge du déploiement du plan de continuité pédagogique et de son opérationnalisation. Il est nécessaire de programmer des réunions des directeurs en présentiel ou sous forme de classe virtuelle pour favoriser la transmission des informations utiles sur les procédures de mise en œuvre du plan. Les directeurs réalisent le **recensement des coordonnées téléphoniques et adresses de messagerie des parents**. Ce recensement peut s'opérer à partir de l'application ONDE.

Dès le 1^{er} jour de l'éloignement des élèves de l'école, les IEN mobilisent les directeurs et enseignants pour **prendre contact avec les familles. Il convient de les appeler** pour les rassurer, étudier les modalités d'accompagnement, et vérifier que les parents disposent de l'équipement informatique nécessaire.

Dans l'affirmative, les professeurs des écoles envoient des activités pédagogiques, ou mobilisent le dispositif « Ma classe à la maison » du CNED. Dans ce cas, une communication spécifique incluant le lien d'accès est adressée aux parents pour créer le compte de leur enfant sur la plateforme du CNED.

À défaut d'équipement, les activités pédagogiques peuvent être éditées et disponibles à l'école (ou dans des point-relais) afin que les parents puissent venir les chercher.

Une permanence pédagogique est mise en place dans chaque DSDEN et inspection qui mettent tout en œuvre pour assurer le meilleur accompagnement possible des équipes des écoles.

Dans le 2nd degré :

Les inspecteurs référents ou correspondants des établissements sont disponibles en appui pour la mise en œuvre de la continuité pédagogique.

La continuité via l'Espace Numérique de Travail est privilégiée. Le recours au CNED est également possible.

Une **cellule pédagogique d'accompagnement** est aussi mise en place par les inspecteurs et la DANE. (fin du présent document).



Utilisation des Espaces Numériques de Travail

Dans le 2nd degré, l'ENT « **Mon bureau numérique** » offre plusieurs services pour communiquer avec les élèves : classeur numérique, « travail à faire », parcours pédagogiques mutualisés, outils collaboratifs et ressources en ligne.

Quelques exemples d'usages :

- Activités de remédiation ou de découverte sous forme de **parcours pédagogiques** incluant du contenu enrichi (vidéos, images, exercices interactifs), dans le **classeur** ou dans le service **Moodle** ;
- Sujets de rédaction collaboratifs entre les élèves de la classe grâce au **pad**, au **chat** de l'espace de classe ;
- Productions rédigées avec la bureautique en ligne, sauvegardées dans le **porte-documents personnel de l'élève** et envoyées par la messagerie ou le travail à faire ;
- **Synthèses de cours** déposées par l'enseignant dans les dossiers partagés de l'espace de classe ;
- Travaux à faire, indiqués dans le **cahier de textes** avec des consignes audio et/ou écrites avec demande de remise en ligne audio ou écrite ;
- Révision grâce aux **ressources en ligne** telles que **Jules Devoirs Faits**, Révise ton brevet, avec les Banques de Ressources Educatives pour l'Ecole (BRNE) ou encore les manuels et ressources numériques disponibles dans le Médiacentre.
- Communication individualisée par messagerie.

Des ressources en ligne sont disponibles pour faciliter le travail des enseignants directement sur le site de la DANE

<https://www4.ac-nancy-metz.fr/dane/wp/>

Le document « **Maintenir le lien pédagogique avec les élèves momentanément empêchés de se rendre à l'école** » y présente notamment une palette très complète d'outils mobilisables, des entrées disciplinaires « Je suis enseignant en ... » avec des propositions d'enseignement à distance utilisant Mon Bureau Numérique et des ressources en ligne.



En dehors des ENT

Si aucun ENT n'est mis en place, notamment pour le 1^{er} degré, il reste primordial d'installer et **d'entretenir un lien d'attention rassurant et personnalisé avec chacun.**

Pour les élèves les plus jeunes, et pour tous ceux qui nécessitent une prise en charge spécifique impliquant la présence d'un adulte, **la mise en place d'activités éducatives et pédagogiques s'appuie sur les familles des enfants et des jeunes concernés.** Les directeurs et chefs d'établissements veillent à ce que leur soient proposées, via les outils numériques, des activités adaptées, réalisables en contexte familial.

Une attention particulière doit nécessairement être portée aux élèves dont les familles seraient les plus éloignées d'un accompagnement autonome à domicile.

Les outils de **messagerie académique, le site Internet de l'école ou bien encore l'espace de stockage partagé « cloud académique »** peuvent être utiles pour la mise en place d'un dispositif de continuité pédagogique.

Pour les élèves ne disposant pas d'un accès à Internet, ou d'une connexion suffisamment performante, l'ensemble des membres de la communauté éducative (professeurs, directeurs, chefs d'établissement, etc.) se mobilise pour préparer un ensemble de documents et propositions de sujets à étudier et de travaux à réaliser, adaptés à la situation d'un accompagnement en famille.

Le Centre national d'enseignement à distance (CNED)

Le CNED met à disposition des écoles et des établissements scolaires des plateformes de cours à distance « Ma classe à la maison » de la Grande Section à la Terminale.

L'accès aux plateformes s'effectue au moyen des adresses ci-dessous, qui devront être communiquées par le chef d'établissement ou le directeur d'école aux professeurs et aux familles **après** la prise de décision de fermeture de l'établissement :



<https://ecole.cned.fr> ;

<https://college.cned.fr> ;

<https://lycee.cned.fr>

Chaque élève et chaque professeur devra créer son propre compte.

Sur les plateformes du CNED, deux possibilités s'offrent aux enseignants et aux élèves :

- Des parcours « clé en main » sont proposés et l'élève effectue son travail en autonomie.
- Une classe virtuelle peut être créée. Le professeur doit d'abord créer un compte sur le site à partir de son adresse académique puis il peut créer une classe virtuelle dont il communiquera le lien d'accès à ses élèves. De nombreux tutoriels pour faciliter l'appréhension de l'outil sont en ligne sur la plateforme.

Mise en œuvre

Les chefs d'établissement et les directeurs **informent les professeurs de l'ensemble des modalités mobilisables**. Le recours aux enseignants déjà utilisateurs, l'expertise des référents numériques et des référents DANE, permettent une acculturation large de la communauté enseignante.

Il convient que l'établissement s'assure que les élèves savent utiliser les fonctionnalités de l'ENT qui sont mobilisées. Dans le cas d'absence d'ENT, il sera nécessaire de vérifier la validité des adresses de messageries des parents recensées à partir de l'application ONDE pour le premier degré.



Une cellule pédagogique vous accompagne :

Pol Le Gall, Directeur de la pédagogie et l'ensemble des inspecteurs
ce.ipr@ac-nancy-metz.fr / ce.ien@ac-nancy-metz.fr
03 83 86 25 42

Christine François et la Délégation académique au Numérique éducatif
ce.dane@ac-nancy-metz.fr
03 83 86 27 69